

# La participation, une opportunité de développement pour les territoires

1er octobre 2016

Cahier des expériences et des outils

# Diagnostiques partagés avec les citoyen.ne.s et la société civile

## Projet Urbain Participatif - Saint Sulpice 2030 (1/3)

**Porteur du projet :** Commune de St Sulpice la Forêt – 1 500 habitant.e.s – Rennes Métropole

### Contexte :

L'équipe municipale a été élue en 2014. C'est une première expérience de mandat pour l'ensemble des colistiers.

Une équipe et un programme municipal qui se sont construits durant la campagne à partir « d'ateliers citoyens ». Un engagement fort pris sur la « Démocratie Locale » qui se concrétise, de manière transversale, dans l'ensemble des actions.

Le PLU a plus de 10 ans et aucune étude n'est disponible concernant les enjeux de renouvellement urbain, d'aménagement du centre bourg, de maillage viaire, de diagnostics d'usage ou patrimonial...

Des évolutions réglementaires relatives à l'urbanisme, une nouvelle organisation des territoires, des enjeux sociétaux qui nécessitent de repenser le développement de la commune dans son territoire.

Un « projet urbain » est à inventer à partir d'une question simple en apparence : « Comment imaginez-vous Saint Sulpice dans 15 ans en termes d'urbanisme ? ».

Face à cette question qui demande d'étudier tant la question de l'habitat, de l'environnement, de l'architecture, du patrimoine bâti, de la vie locale et des commerces, des déplacements, des zones à aménager ou à préserver, des voies et liaisons... **l'équipe municipale a décidé de mettre les habitant.e.s au cœur des discussions**, en amont de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et du Renouvellement Urbain.

Pour cela et afin que les réponses apportées ne soient pas que la simple émanation des réflexions des élu.e.s ou d'expert.e.s mais le fruit d'un débat public et démocratique, nous avons lancé en 2016, avec l'AUDIAR, une démarche de concertation pour un **projet urbain partagé**.

Cette concertation ouvre **un véritable espace d'expression et d'action aux habitant.e.s**, qui nous permet de discuter et de débattre des évolutions futures de la commune, de manière régulière.

### Objectifs du projet :

- Réfléchir collectivement aux futurs aménagements urbains
- Construire un savoir commun sur le sujet, permettre l'appropriation du sujet par chacun.e
- Proposer un véritable espace d'expression et d'action aux habitant.e.s, qui peuvent discuter et débattre des évolutions futures de la commune
- Mettre en œuvre de manière régulièrement, sur plusieurs mois, une démarche de concertation qui se déroule en deux temps :
  1. Un temps de diagnostic pour analyser les points forts - points faibles de la commune et obligations, orientations encadrant la capacité de faire de la collectivité
  2. Un temps de projection où il s'agira d'imaginer Saint-Sulpice en 2030 au regard des enjeux repérés. Proposer des scénarii qui permettront d'abonder les solutions possibles d'aménagement et de développement de la commune.

### En quoi ce projet fait-il appel à la participation des citoyen.ne.s et/ou des acteurs locaux ?

Plus que l'expression d'une opinion personnelle, cette concertation engage un débat constructif entre les habitant.e.s et les élu.e.s pour réfléchir collectivement aux futurs aménagements urbains et renouvellement urbain de la commune.

Aussi, l'équipe municipale avec l'AUDIAR s'est efforcée de ne pas proposer des constats et/ou idées de « projets à vérifier » mais bien des méthodes d'animation de réunions permettant de faire ressortir le « savoir » des personnes participantes.

IJIN A VEZ GANT AN TIRIADOÙ • KEMERIT PERZH !



LEZ TÉROUÉR FONT DU NEU • SEJÍEZ AJISSOU !



TERRITOIRES INNOVANTS • ÉCARTER • TRANSPORT • DÉVELOPPEMENT • CULTURE & SPORT • TRAVAIL • PARTICIPATION • ÉNERGIE

## Projet Urbain Participatif - Saint Sulpice 2030 (2/3)

Pour cela, chaque préparation de rencontre avec les habitant.e.s fait l'objet de réunions préalables entre la commune et l'AUDIAR afin de définir ensemble les méthodes et outils les plus adaptés aux objectifs attendus de chaque rencontre.

Les rencontres sont basées sur le principe « collaboratif ». Habitant.e.s, acteur.trice.s locaux et économiques se retrouvent autour de temps commun ou leurs expériences sont le centre du débat. Une mise en perspective est proposée par l'AUDIAR en apportant de la connaissance plus générale sur le thème travaillé.

La démarche s'appuie également sur un principe « d'accès à tou.te.s » et de « transparence ». C'est pourquoi, chaque rencontre, durant laquelle il émane du « savoir », fait l'objet de comptes rendus exhaustifs, de synthèses dans des formats différents (écrits, visuels, cartes...). Ceux-ci sont mis en ligne et présentés à chaque étape de la concertation.

La transmission du savoir, des obligations et orientations encadrant la capacité de faire de la collectivité est un point central de la démarche. « Appréhender collectivement l'environnement institutionnel et réglementaire permet la définition d'un cadre commun du pouvoir d'agir. »

De plus, le projet comporte des outils qui permettent « d'aller vers » les habitant.e.s et non l'inverse. La caravane de la concertation, le site internet... Le respect des phases (diagnostic > projection) et le lien entre elles (principe de cohérence, de lien de causalité) renvoie symboliquement une reconnaissance du savoir proposé, d'autant plus si chacun.e a accès à l'ensemble des comptes rendus pour « vérifier » l'usage de la matière collectée.

### Qu'est-ce que la dimension participative a produit, dans ce projet ? Qu'a-t-elle apporté d'innovant ?

La dimension participative de ce projet a apporté en premier lieu du « sens » à l'action publique engagée. Elle permet de prendre collectivement de la hauteur sur la situation et éviter l'écueil du « faits > solutions ». De ce fait des sujets comme le « renouvellement urbain » deviennent plus acceptable dès lors que l'on comprend les enjeux, limites et opportunités qui s'offrent autour de cette question.

La dimension participative est un puissant facteur de lien social et d'attachement des habitant.e.s et acteur.trice.s locaux à leur territoire. Elle permet par ailleurs de « problématiser » et ainsi de construire, avec les habitant.e.s, une culture commune et de prendre le temps (ici 1 an et demi).

Enfin, elle permet la formation des élu.e.s et d'appréhender progressivement la connaissance.

Il n'y a pas ici d'innovation, mais une volonté politique et des moyens mobilisés pour répondre aux enjeux d'une démocratie renouvelée.

### Les principaux outils et méthodes mobilisés pour la participation :

Préalablement à la mise en œuvre de la démarche, il a été mis en œuvre 2 séminaires des élu.e.s (2 x 1 journée – samedis). A cette occasion, l'équipe municipale a travaillé sur la question de « l'identité de la commune », sur la question de la participation, sur la définition du cahier des charges relatif à la démarche de concertation... Une étape essentielle permettant de partir unanimement sur un projet compris et partagé par tous les élu.e.s et permettant d'appréhender l'investissement de chacun.

#### - Le dispositif –

##### a- Les rendez-vous de la concertation

Les rendez-vous de la concertation prennent différentes formes : **balade-échanges dans Saint-Sulpice-la-Forêt, réunions publiques, ateliers participatifs...**

Les thèmes abordés y sont divers : **habitat, environnement, architecture, patrimoine bâti, vie locale, déplacements...** Ils font appel à « l'expertise d'usage » de tou.te.s les habitant.e.s, mais également à leur sensibilité.

##### b - La caravane de la concertation

###### • Un objet-symbole

Un espace d'expression ouvert à toutes et à tous, assurant une certaine convivialité, et ce, tout au long de la démarche. La caravane se déplace régulièrement sur la place du marché, sur le parking de l'école, dans les quartiers de la commune...

###### • Un outil participatif

On y trouve un mur à idées, une carte collaborative de Saint-Sulpice, une galerie-photos et autres.

## Projet Urbain Participatif - Saint Sulpice 2030 (3/3)

### • Un lieu d'information sur le projet

On y trouve les informations sur l'agenda de la concertation, les comptes rendus des précédents ateliers, des contacts, des informations utiles...

### c- Le site internet

En parallèle des rendez-vous de la concertation, chacun.e peut contribuer au projet urbain en ligne, sur le site internet de la commune, où articles et photos retracent le cours de la concertation, et où boîte à idées et groupe de discussion permettent d'exprimer les points de vue, à n'importe quel moment, tout au long de la démarche.

### Éléments de description complémentaires :

Il a été souhaité un regard extérieur et critique sur les éléments de la phase de Diagnostic. C'est pourquoi, la commune a fait appel au Réseau BRUDED afin d'organiser une rencontre avec des élu.e.s du réseau et pour entendre une interprétation distanciée. Le partage d'expérience est ici au cœur de la démarche.

La démarche comporte 8 ateliers participatifs. La douzaine de permanences des élu.e.s à la caravane de la concertation est en plus.

Pour chaque rencontre, environ 40 à 50 habitant.e.s sont mobilisé.e.s. Lors des « réunions publiques intermédiaire de restitution », entre 60 et 80 habitant.e.s sont présent.e.s.

### Moyens humains et financiers mobilisés :

- Co-construction et accompagnement de l'AUDIAR dans la mise en œuvre de la démarche
- Une équipe municipale mobilisée comprenant un COPIL
- 20 000€ investis sur la partie « Démarche Participative »
- Prise en charge par Rennes Métropole du travail de l'AUDIAR sur la réalisation des documents d'urbanisme.

### Contact :

Yann Huaumé

Maire de Saint-Sulpice-la-Forêt

3 Rue de l'Abbaye, 35250 Saint-Sulpice-la-Forêt

02 99 66 23 63

<http://www.saint-sulpice-la-foret.fr/>

IJIN A VEZ GANT AN TIRIADOÙ • KEMERIT PERZH !

Les **TERRITOIRES** innovent  
Soyez-en acteur !

LEZ TÉROUÉR FONT DU NEU • SEJIEZ AJISSOU !



TERRITOIRES • ÉQUIPE • ÉVALUATION • DÉMARCHES PARTICIPATIVES • DÉVELOPPEMENT • CULTURE • ÉNERGIE • ÉTUDES • FORMATION • PARTICIPATION • PROJETS

## En partenariat avec



**CESER**  
Conseil économique, social  
et environnemental régional



Réseau  
des Conseils  
de développement  
bretons



CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE  
283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

KUZUL-RANNVRO BREIZH  
283 bali ar Jeneral Patton – CS 21101 – 35711 Roazhon cedex 7  
Pgz : 02 99 27 10 10 | [twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne)  
[www.breizh.bzh](http://www.breizh.bzh)